

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2022**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Excusé : Gilles ROUGET.

Secrétaire de Séance : Danièle DUFOUR.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2021 à l'unanimité.

- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

* Cimetière :

La réfection du mur du cimetière est en cours.

* Rénovation Studio n°2 :

- Délibération n° 2022_01

Réfection Logement Communal - Studio n° 2
Travaux de peinture

Le maire informe que le studio n° 2 situé 161 route de Dompierre, au-dessus de la salle communale a été libéré. Il propose que des travaux de rénovation soient effectués avant de le remettre en location.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la SARL PICHARD de Charolles pour les travaux de peinture à hauteur de 5 279,25 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

- Délibération n° 2022_02

Réfection Logement Communal - Studio n° 2
Sol

Le maire informe que le studio n° 2 situé 161 route de Dompierre, au-dessus de la salle communale a été libéré. Il propose que des travaux de rénovation soient effectués avant de le remettre en location.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de PARAY LINO de Paray-le-Monial pour le revêtement de sol à hauteur de 2 913,53 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

* Enfouissement Hautecour :

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique a débuté dans le hameau de Hautecour. Une modification a été apportée sur l'emplacement des 6 luminaires.

* Fibre Optique :

Des boitiers sont installés près de chaque groupe de maisons afin que chaque habitation puisse se raccorder via son opérateur.

Des incivilités de la part de l'entreprise sous-traitante qui travaille sur l'installation du réseau de la fibre optique ont été constatées. Un courrier leur a été adressé.

- AFFAIRES SCOLAIRES

Les effectifs scolaires sont en baisse. L'Inspecteur Académique a transmis un courrier informant de la prévision de la fermeture d'une classe dans le RPI Vérosvres/Beaubery à la rentrée prochaine. Un courrier commun du Maire de Vérosvres et du Maire de Beaubery va être envoyé en réponse afin d'argumenter la demande de maintien des 3 classes.

Le Maire informe qu'une concertation est en cours avec la commune de Beaubery et les enseignantes afin d'accueillir les enfants à l'école à partir de 2 ans.

Un projet de signature d'une convention de ruralité avec les services académiques est également en réflexion.

Suite à un avis favorable de la commission de sécurité de la Préfecture, la MAM ouvrira ses portes le 1^{er} février 2022.

- SALLE COMMUNALE

Un estimatif a été établi comme suit par le bureau d'étude :

529 000 € HT de travaux

42 320 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre

12 000 € HT d'honoraires de contrôle technique et contrôle de sécurité du chantier

L'ATD a été relancée de nouveau et a confirmé qu'un chef de projet devrait être désigné rapidement pour suivre ce dossier.

- COMPTE-RENDU REUNIONS INTERCOMMUNALES

Villages Solidaires souhaite mettre en place un réseau de bénévoles pour rencontrer les personnes isolées sur le territoire.

- AFFAIRES DIVERSES

* Mise en 2 x 2 voies de la RCEA

La phase de présentation du projet par la DREAL aux communes et aux riverains est terminée. Une phase plus technique a commencé.

Une réunion concernant la domanialité a eu lieu avec les communes de Beaubery et de Vendennes-lès-Charolles.

Des discussions sont en cours avec les propriétaires du Château du Terreau, ainsi qu'avec l'entreprise ARBONIS.

Les maisons de Chevannes ont été achetées par l'État pour destruction.

Le Maire souligne que les concertations entre toutes les parties se sont bien déroulées et ont été constructives.

* La commune envisage d'acheter une balayeuse en commun avec la commune de Beaubery.

*** - Délibération n° 2022_03**

Modification du Tableau des Effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'Agent de maîtrise et de créer un emploi d'agent de maîtrise principal suite à un avancement de grade ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet au sein des services municipaux, selon les modalités suivantes :

- cadre d'emplois : Filière Technique
- grade : Agent de Maîtrise Principal
- fonction : Agent des services techniques
- date d'effet : 1^{er} mai 2021
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune à compter du 1er mai 2021:

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL
Secteur Administratif			
Adjoint Administratif 2ème classe	C	0	Non Complet
Adjoint Administratif 1ère classe	C	0	Complet
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	0	Complet (35/35°)
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	Complet (35/35°)
Secteur Technique			

Adjoint Technique 2ème classe	C	1	Non Complet (20/35°)
Adjoint Technique 2ème classe	C	0	Complet
Adjoint Technique 1ère classe	C	0	Complet
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	0	Complet (35/35°)
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	0	Complet (35/35°)
Agent de Maîtrise	C	0	Complet (35/35°)
Agent de Maîtrise Principal	C	1	Complet (35/35°)

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont reconduits chaque année.

* Transports scolaires

Des habitants ont demandé un arrêt du bus qui transporte les collégiens et lycéens au Col des Vaux. Le conseil va faire la demande auprès de la Région Bourgogne Franche Comté qui gère les transports.

* Sécurité Routière

La Préfecture lance une campagne de recrutement de volontaires afin d'animer des actions de prévention pour lutter contre l'insécurité routière au sein d'établissements scolaires, entreprises, associations, etc...

Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

* La gendarmerie de Charolles a fait parvenir le bilan de l'activité sur la commune sur l'année 2021.

* La commission finances se réunira le 26 février 2022.

La commission Élections se réunira le 14 février 2022.

Le prochain conseil municipal est fixé au 04 mars 2022.

La séance est levée à 22h30.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 04 février 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,